

Le pacte d'investissements tente les Régions

RELANCE Chez nous, l'idée de Michel passe plutôt la rampe ; reste à convaincre l'Europe

- Le Premier ministre propose un pacte d'investissements publics à long terme aux Régions et au privé.
- Les entités fédérées sont plutôt partantes.
- Mais il faudra changer les règles européennes.

Voilà quelques décennies que l'Etat belge ne se lance plus dans de grands investissements publics. Mais la semaine dernière, le Premier ministre Charles Michel confirmait ce qu'il avait déjà laissé entendre en juillet : il souhaite un « *pacte national pour les investissements stratégiques* », convaincu qu'il faut « *relancer l'investissement pour moderniser le pays* ». Les autres niveaux de pouvoir, mais aussi le secteur privé, sont invités à sceller ce pacte.

De quoi s'agit-il exactement ? Les Régions sont-elles partantes ? Cela tient-il la route économiquement parlant ? Les règles européennes le permettent-elles ? Réponses.

1 Un pacte national d'investissements : c'est quoi ? Voilà quelques mois que le cabinet Michel y travaille et l'idée qui s'en dégage est à mettre en parallèle avec le « *plan Juncker* » (visant à mobiliser pour l'Europe 315 milliards privés et publics sur trois ans). Charles Michel, lui, envisage de financer des infrastructures et investissements dans les domaines de la mobilité (tunnels, infrastructures ferroviaires ou fluviales comme le RER ou le port d'Anvers...), de l'économie digitale, de l'énergie (par exemple les énergies renouvelables), de la sécurité, de la santé... Objectif : créer de l'emploi et soutenir la croissance.

Pour l'heure, aucun chiffre n'est avancé, mais il s'agirait de « *quelques dizaines de milliards* » sur « *plusieurs législatures* », soit entre 2017 et 2030. Histoire que si les coalitions changent, les projets restent.

Voilà pourquoi, aussi, tous les niveaux de pouvoir (fédéral, Communautés, Régions) sont appelés à rejoindre le pacte ainsi que le secteur privé, en vue d'un partenariat public/privé. L'idée étant que le public investisse dans un secteur et que le privé prolonge cet investissement. L'épargne des Belges pourrait aussi être en partie mobilisée.

Et pour objectiver le choix des projets, un comité de sages sera mis sur pied (chaque pouvoir pouvant y désigner ses experts, économistes, personnes ayant une expérience dans les investissements stratégiques, acteurs sociaux ou culturels reconnus...).

2 Les Régions sont-elles partantes ? Depuis avant l'été, le Premier ministre a pris informellement contact avec les entités fédérées (il a par exemple déjeuné avec le ministre-président bruxellois Rudi Vervoort) et l'accueil serait plutôt bon. Il mettra dès lors son pacte d'investissements sur la table du prochain comité de concertation, à la fin du mois. Et effectivement, dans les Régions, on est manifestement partant.

Au parlement wallon, mardi, le ministre-président Paul Magnette a ainsi appelé à des investissements publics et à la fin de l'austérité, qualifiant le pacte de Charles Michel d'avancée dans la bonne direction. Mais il insistera auprès du fédéral pour que ce pacte ait une vraie dimension wallonne, à travers des organismes comme la SNCB ou la Régie des bâtiments

Et Rudi Vervoort se montre plus enthousiaste encore. « *Nous sommes tout à fait partants. C'était une de nos demandes par rapport aux gros investissements que nous devons réaliser, pour le métro ou les tunnels, par exemple, nous explique-t-il. L'enjeu pour nous n'est pas de nous donner de l'argent, mais la soutenabilité des investissements dans le cadre de la trajectoire budgétaire. Il faut s'accorder sur le séquençage des investissements et que l'ensemble du pays les porte. Car sur un budget de 3 ou 4 milliards comme le nôtre, un investissement de 150 millions a un impact. Donc, soit*

l'Europe accepte de sortir ces investissements de la norme budgétaire ; soit ces investissements sont pris dans un pot collectif afin de ne pas impacter la trajectoire bruxelloise. »

Au cabinet du ministre-président flamand Geert Bourgeois, la prudence est de mise : on attend la concertation avec le fédéral avant de se prononcer, la Mobilité ou l'Energie étant des compétences régionalisées. Mais on souligne que le gouvernement flamand mène déjà une politique d'investissements publics (400 millions cette année) et que Geert Bourgeois demande depuis longtemps l'adaptation des règles européennes pour les grands investissements publics.

3 Ce plan se justifie-t-il sur le plan économique ? Il y a deux bonnes raisons de relancer les investissements publics. La première est conjoncturelle : la reprise reste médiocre, en Belgique comme au sein de la zone euro. Un coup de pouce serait bienvenu pour relancer la machine.

La seconde est structurelle. Dans notre pays, depuis vingt-cinq ans, les pouvoirs publics investissent moitié moins (en pourcentage du PIB) que dans les années 70. Pire : l'investissement net est, depuis toutes ces années, à peu près nul, comme le montre notre infographie. Autrement dit : on entretient, on remplace, mais on n'accroît plus le stock de capital public. Dans le reste de l'eurozone, la situation est similaire depuis la crise de 2008, en raison de la politique d'austérité.

Or, le déficit d'investissements publics mine le potentiel de croissance. Car des infrastructures de qualité sont aussi un facteur important de compétitivité.

Il y a bien le plan Juncker. Mais de l'avis de nombreux économistes, ce n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Dans nos colonnes, il y a quelques mois, Jacques Drèze, l'un des plus éminents économistes belges, plaidait pour un plan d'investissements européen de 2.000 milliards d'euros. « *La Belgique doit défendre, au ni-*

veau européen, un plan bien plus ambitieux que le plan Juncker et une révision du traité budgétaire, nous confiait-il, car financer un investissement productif par l'emprunt ne pose aucun problème » – surtout quand les taux d'intérêt sont à un plan historique. L'Etat belge peut en effet se financer sur dix ans à un taux de... 0,2 %.

Le plan qu'envisage le Premier ministre serait un pas dans la bonne direction. A ceci près que les règles budgétaires européennes ne le permettent pas.

4 La contrainte budgétaire laisse-t-elle des marges de manœuvre ? La suédoise doit en effet résoudre une difficile équation budgétaire. Le gouvernement doit trouver 2,4 milliards pour corriger le dérapage du budget 2016 et maintenir le budget 2017 dans les clous. Et le défi sera encore plus ambitieux pour 2018 : des mesures additionnelles d'un montant de plus de 5 milliards seront nécessaires – notamment parce que le « *tax shift* », le glissement fiscal qui a allégé les charges sur le travail, n'est pas totalement financé.

Il n'y a donc pas place dans cette épure pour un plan d'investissements d'une certaine ampleur... sauf à revoir les règles européennes.

5 L'Europe doit-elle / veut-elle changer les règles ? « *Les règles de la comptabilité publique imposent d'imputer en une fois les dépenses d'investissements ; elles ne permettent pas de les amortir comme le font les entreprises* », entend-on souvent. La première affirmation est fautive ; la seconde est vraie.

Le principe de la « *comptabilité d'exercice* » impose d'enregistrer une dépense au moment où l'obligation de payer devient irréversible. Elle n'interdit pas d'étaler la dépense. Ainsi, par exemple, le contrat de construction d'un pont peut prévoir le paiement en trois tranches : la première année lors du début des travaux, la deuxième année lorsque les fondements sont posés ; et la troisième lorsque le pont est achevé.

En revanche, les règles ne per-

mettent pas d'étaler cette dépense d'investissement sur une durée plus longue que la période de construction - donc d'amortir l'ouvrage sur vingt ans, par exemple.

Il existe bien une clause qui autorise une déviation temporaire par rapport à la trajectoire budgétaire pour cause d'investissements publics. Mais les condi-

tions sont si restrictives que seul un Etat membre de la zone euro - la Finlande - peut y prétendre. Il faut donc revoir les règles budgétaires. Le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt a défendu cette thèse lors de la réunion des ministres des Finances de la zone euro au début du mois de juillet. Il a proposé que les investissements publics bénéficient d'un « traitement

préférentiel » - en substance, que la règle d'or des finances publiques qui permet le financement par l'emprunt des investissements, soit d'une certaine manière incluse dans le traité budgétaire.

La Belgique n'est pas le seul Etat membre à réclamer une révision du pacte budgétaire. Le président du Conseil italien, Matteo Renzi, en est également

partisan. Et il se dit que le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, pourrait rapidement ouvrir le débat.

Reste à convaincre l'Allemagne, obnubilée par le respect des règles et ce qu'on appelle outre-Rhin le « schwarze Null », l'équilibre budgétaire. ■

DOMINIQUE BERNS
et **MARTINE DUBUISSON**

Les investissements publics ont chuté de moitié depuis 25 ans

6 En % du PIB — Investissements publics bruts ■ Investissements publics nets

LES SOIR - 07.09.16 - Source : Ministère des Finances

